

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 881 415**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **05 50305**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : B 67 D 3/00 (2006.01), G 01 F 11/26

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 02.02.05.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 04.08.06 Bulletin 06/31.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ZAPP ACHIM PHILIPPE — FR.

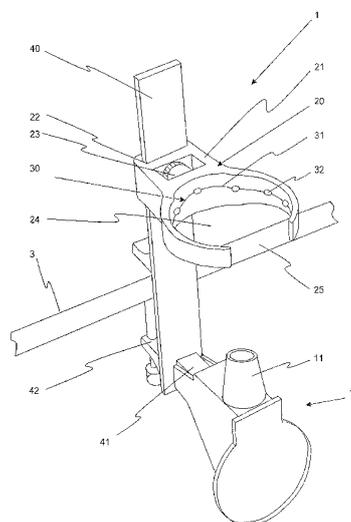
⑦2 Inventeur(s) : ZAPP ACHIM PHILIPPE.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET VIEL.

⑤4 DOSEUR POUR BOISSON.

⑤7 L'invention concerne un doseur pour boisson (1), notamment pour boissons alcoolisées, comprenant un élément doseur (10) devant être enfilé dans le goulot d'une bouteille et un élément de retenue (20) pour empêcher la bouteille de pivoter sur le côté lorsqu'elle est placée dans le doseur (1) le goulot dirigé vers le bas. Le doseur de l'invention comprend en outre des moyens (30) pour éclairer la bouteille (2). Les rayons lumineux de ces moyens d'éclairage (31) peuvent être soit dirigés vers le fond de la bouteille soit vers la circonférence de celle-ci. On obtient des effets différents selon la couleur de l'éclairage et la partie de la bouteille éclairée. Cet éclairage permet de mettre en valeur la bouteille placée dans le doseur et d'attirer ainsi le regard du consommateur.



FR 2 881 415 - A1



## DESCRIPTION

L'invention concerne un doseur pour boisson, notamment pour boissons alcoolisées, 5 comprenant un élément doseur devant être enfilé dans le goulot d'une bouteille et un élément de retenue pour retenir la bouteille lorsqu'elle est placée dans le doseur, le goulot dirigé vers le bas.

De tels doseurs sont couramment utilisés dans les débits de boissons. Ils ont pour 10 fonction de maintenir la tête en bas une bouteille contenant en général une boisson alcoolisée afin de permettre d'en prélever une dose précise en actionnant l'élément doseur. Ils comprennent donc un élément doseur généralement amovible, fixé sur un support lui-même fixé par exemple par un serre-joint sur un rail destiné à cet effet ou sur une étagère. L'élément de retenue est fixé sur une tige pouvant coulisser par rapport au support. 15 L'extrémité libre de la tige coulissante est recourbée vers l'avant et porte une rondelle destinée à prendre appui contre le culot de la bouteille. Un ressort tend à rappeler la tige, et par conséquent la rondelle, vers l'élément doseur.

Pour placer une bouteille dans le dispositif, il faut tout d'abord mettre l'élément doseur 20 dans le goulot de la bouteille maintenue droite, retourner la bouteille ainsi équipée, éloigner l'extrémité libre de la tige en faisant coulisser celle-ci le long du support contre l'effet du ressort de rappel, encliqueter l'élément doseur sur le dispositif d'encliquetage puis relâcher la tige mobile dont l'extrémité libre viendra prendre appui contre le culot de la bouteille. La mise en place de la bouteille nécessite donc l'usage des deux mains. La première main doit 25 écarter la tige coulissante contre l'effet du ressort et la maintenir dans cette position, tandis que la seconde doit maintenir verticale la bouteille par le goulot tout en encliquetant l'élément doseur, ce qui nécessite une certaine dextérité.

Par ailleurs, il n'est pas rare que pour attirer le regard du client, le doseur soit mis en 30 valeur, par exemple par des décors typiques de la boisson contenue dans la bouteille placée dans le doseur. Cette publicité peut être portée par l'élément doseur lui-même ou par une collerette destinée spécialement à cet effet.

L'objectif de l'invention est de développer un doseur pour boisson du type de celui présenté dans le préambule qui permette d'attirer le regard des clients. Un autre objectif de l'invention est de simplifier la mise en place de la bouteille dans le dispositif.

5 Cet objectif est atteint conformément à l'invention par le fait que le doseur est muni de moyens pour éclairer la bouteille. En choisissant la couleur et l'intensité de l'éclairage en fonction de la couleur de la bouteille ou de son contenu, il est possible de mettre en valeur la bouteille et d'ainsi attirer le regard du consommateur.

10 Dans un mode de réalisation privilégié de l'invention, les moyens pour éclairer la bouteille sont intégrés aux moyens de retenue de la bouteille. Les moyens d'éclairage sont ainsi discrètement intégrés à la structure du doseur.

Les rayons lumineux des moyens pour éclairer la bouteille peuvent être dirigés par  
15 exemple vers le fond de la bouteille et/ou vers la circonférence de celle-ci, les moyens d'éclairage étant alors de préférence constitués par une rampe lumineuse. Les moyens pour éclairer la bouteille peuvent comprendre une ou plusieurs sources lumineuses, de préférence une ou plusieurs diodes lumineuses. Cette dernière solution a l'avantage de ne dégager pratiquement pas de chaleur et de ne nécessiter que peu d'énergie.

20

Afin d'éviter que des câbles d'alimentation ne pendent librement au risque d'être arrachés, il est préférable de munir le support de rails d'alimentation électrique sur lesquels peuvent se contacter des éléments de contact solidaires des moyens d'éclairage ou d'éléments de contact pouvant se contacter sur des rails situés sur les moyens d'éclairage  
25 ou de retenue.

Afin de faciliter la mise en place d'une bouteille dans le doseur conforme à l'invention, il est préférable de constituer les moyens de retenue sous la forme d'une bague présentant un trou central dans lequel peuvent passer le goulot de la bouteille et au moins une partie du col  
30 et/ou du corps de la bouteille. Dans ce cas, il peut être intéressant de disposer les moyens d'éclairage à l'intérieur de ladite bague.

Afin de faciliter le passage de la bouteille dans la bague, il est préférable que celle-ci soit fendue, de préférence sur le devant.

35

L'invention concerne également une bague munie d'une fente permettant de l'enfiler sur le support d'un doseur de boisson et de moyens de fixation pour la bloquer en une position particulière sur ledit support, la bague pouvant être en outre fendue, de préférence sur l'avant, et/ou être munie de moyens d'éclairage, et/ou être munie soit d'éléments de contact électriques pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur ledit support, soit de rails sur lesquels peuvent entrer en contact les éléments de contact électrique disposés sur ledit support.

L'invention a également pour objet un support pour doseur de boisson conforme à l'invention, lequel support est muni soit de rails pour permettre un contact avec des contacts électriques situés sur des moyens d'éclairage de l'invention, soit de contacts électriques pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur les moyens d'éclairage.

Un exemple de réalisation de l'invention est présenté ci-dessous à l'aide des figures qui montrent :

- Figure 1 : une vue en perspective d'un doseur selon l'invention ;
- Figure 2 : une vue de dessus du doseur de la figure 1 ;
- Figure 3 : une vue de côté du doseur de la figure 1 muni d'une bouteille ; et
- Figure 4 : une vue de côté d'un doseur traditionnel muni d'une bouteille.

Le doseur (1) conforme à l'invention comprend quatre parties principales : un élément doseur (10) amovible, un élément de retenue (20), des moyens d'éclairage de la bouteille (30) et un support (40) reliant les différents éléments (10, 20, 30) les uns aux autres et permettant de fixer l'ensemble sur un rail ou une étagère.

L'élément doseur (10), en soi connu, comprend un embout (11) devant pénétrer dans le goulot de la bouteille (2). Cet embout creux (11) débouche dans une chambre de mesure d'un volume déterminé qui elle-même débouche dans un embout de versement (12). Une valve ferme la sortie de la chambre de mesure. Elle peut être ouverte en actionnant un levier (13) à l'aide d'un verre ou d'un doigt. Il est ainsi possible de prélever une dose précise du liquide contenu dans la bouteille (2).

L'élément doseur (10) est fixé de façon amovible sur un dispositif d'encliquetage (41) fixé au bas du support (40). Ce dernier (40) comporte du côté opposé au dispositif

d'encliquetage (41) des moyens de fixation (42) qui permettent de fixer le doseur (1) sur un rail ou une étagère (3), par exemple par un dispositif de type serre-joint.

Le doseur (1) comprend en outre un dispositif de retenue (20) qui a pour fonction de  
5 retenir la bouteille (2) placée tête en bas dans le dispositif (1) afin de l'empêcher de basculer sur le côté.

Conformément à l'invention, le doseur (1) comprend également des moyens  
d'éclairage pour mettre en valeur la bouteille (2).

10

Dans un premier mode de réalisation de l'invention, présenté à la figure 4, les moyens  
d'éclairage sont disposés au niveau de la rondelle (26) de la tige coulissante (27) des  
moyens de retenue. Ainsi, la bouteille est éclairée par son culot.

15 Dans un second mode de réalisation de l'invention, les moyens d'éclairage sont  
constitués par une rampe lumineuse (31) disposée autour d'une partie au moins de la  
circonférence de la bouteille (2). En éclairant ainsi sa circonférence, on obtient un éclairage  
très homogène de la bouteille (2). Dans l'exemple présenté aux figures 1 à 3, la rampe  
lumineuse (31) est constituée par une guirlande de neuf diodes lumineuses (32)  
20 disposées sur un support en forme de bague (21). Cette solution a l'avantage de ne pas  
dégager beaucoup de chaleur et de ne nécessiter qu'un faible courant et peu de tension. Le  
risque d'électrocution en cas de défaillance de l'alimentation est donc pratiquement nul.

La bague (21) est munie d'une fente (22) qui lui permet de coulisser le long du support  
25 (40). Des moyens de fixation sont prévus pour fixer la bague (21) à la hauteur souhaitée.  
Ces moyens de fixation peuvent être constitués par exemple d'une vis (23). Il est donc  
possible d'adapter la position de la rampe lumineuse (31) par rapport à l'élément doseur (10)  
en fonction de la taille de la bouteille (2) ou du niveau du liquide restant dans celle-ci. La vis  
(23) peut prendre appui sur la face arrière du support (40) comme sur les exemples de  
30 figures 2 et 3. Pour faciliter son maniement, il est également possible de la placer de telle  
sorte qu'elle prenne appui sur la face avant du support (40) comme dans l'exemple de la  
figure 1. Elle pourra être par exemple placée dans l'espace situé entre la fente (22) et la  
bouteille (2).

L'alimentation électrique des moyens d'éclairage peut se faire simplement en branchant directement un câble électrique sur ceux-ci. Cette solution simple présente cependant l'inconvénient de laisser pendre un câble électrique qui risque d'être facilement arraché. Les moyens d'éclairage (30) devant pouvoir coulisser par rapport au support (40), il est difficile de guider le câble à l'intérieur de celui-ci. Il est donc prévu dans un mode privilégié de réalisation de l'invention de réaliser les moyens d'alimentation électrique par exemple sous la forme de deux rails d'alimentation placés sur le support (40) et de munir les moyens d'éclairage (30) de deux contacts pouvant coulisser sur ces rails. Les contacts électriques peuvent être placés dans la fente (22) lorsque les moyens d'éclairage (30) sont conçus sous la forme d'une bague (21) comme aux figures 1 à 3, ou bien sur la tige coulissante dans le cas de l'éclairage par le culot de la bouteille.

Ce dispositif de retenue peut être constitué comme dans l'état de la technique par une tige pouvant coulisser le long du support (40) et dont l'extrémité libre est recourbée vers l'avant, c'est-à-dire du côté du support (40) qui porte l'élément doseur (10). Cette extrémité libre porte une rondelle destinée à prendre appui sur le culot de la bouteille. On pourra alors placer les moyens d'éclairage sur la rondelle.

Lorsque les moyens d'éclairage sont conçus sous la forme d'une bague (21) suffisamment rigide, comme sur les figures 1 à 3, il est possible de renoncer à la tige coulissante munie de sa rondelle comme moyens de retenue. La bague (21) joue alors d'une part le rôle de support pour les moyens d'éclairage (30) et d'autre part de moyens de retenue (20).

Pour placer la bouteille (2) dans le doseur (1) des figures 1 à 3, il suffit d'introduire le goulot muni de l'élément doseur (10) dans le trou central (24) et d'encliqueter l'élément doseur (10) dans le dispositif d'encliquetage (41) du support (40). Dans une première variante de réalisation de l'invention, les dimensions du trou central (24) de la bague (21) sont choisies de telle sorte que le corps de la bouteille (2) ne puisse pas le traverser. En d'autres termes, si le trou central (24) est sensiblement circulaire, son diamètre sera inférieur au diamètre du corps de la bouteille (2). La position de la bague (21) sur le support (40) dépendra alors de la longueur du col de la bouteille et des dimensions du trou central (24).

La bague (21) n'a cependant pas nécessairement pour fonction de porter la bouteille, cette fonction pouvant être remplie par l'élément doseur (10), comme cela est le cas dans

l'état de la technique. Dans une deuxième variante de réalisation de l'invention, les dimensions du trou central (24) sont choisies plus grandes que le diamètre du corps de la bouteille. La bague (21) a alors essentiellement le rôle d'empêcher la bouteille de basculer sur le côté. Sa position sur le support (40) ne dépendra plus que de l'effet d'éclairage  
5 recherché.

Dans les deux cas, la mise en place de la bouteille est grandement simplifiée et ne nécessite plus qu'une main, ou pour les moins agiles, les deux mains qui peuvent ne se consacrer qu'à l'encliquetage de l'élément verseur (10) sur le support (40).  
10

En fendant la bague (21) par exemple sur sa partie avant comme sur les figures 1 à 3, on facilite l'introduction du goulot de la bouteille muni de l'élément doseur (10), le goulot de la bouteille pouvant passer dans le passage (25) sans qu'il soit nécessaire de faire passer l'ensemble de l'élément doseur (10) à travers du trou central (24). D'autres solutions sont  
15 possibles, comme par exemple la réalisation de la bague (21) en deux pièces dont une pivotante par exemple vers l'avant pour laisser passer le goulot.

#### Liste des références :

20	1	Doseur
	2	Bouteille
	3	Étagère
	10	Élément doseur
25	11	Embout pour la bouteille
	12	Embout de versement
	13	Levier d'actionnement
	20	Élément de retenue
30	21	Bague
	22	Fente
	23	Vis
	24	Trou central
	25	Passage pour le goulot
35	26	Rondelle

	27	Tige coulissante
	30	Moyens d'éclairage
	31	Rampe lumineuse
5	32	Diodes
	40	Support
	41	Dispositif d'encliquetage
	42	Moyens de fixation
10		

## Revendications

1. Doseur pour boisson (1), notamment pour des boissons alcoolisées, comprenant  
5 un élément doseur (10) devant être enfilé dans le goulot d'une bouteille (2) et un élément de retenue (20) pour empêcher la bouteille (2) de pivoter sur le côté lorsqu'elle est placée dans le doseur (1) le goulot dirigé vers le bas, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre des moyens (30) pour éclairer la bouteille (2).
- 10 2. Doseur pour boisson (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les moyens (30) pour éclairer la bouteille (2) sont intégrés aux moyens de retenue (20) de la bouteille (2).
3. Doseur pour boisson (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les  
15 rayons lumineux des moyens pour éclairer la bouteille (2) sont dirigés vers le fond de la bouteille (2).
4. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les rayons lumineux des moyens (30) pour éclairer la bouteille (2) sont dirigés vers la  
20 circonférence de la bouteille (2), les moyens (30) pour éclairer la bouteille étant de préférence constitués par une rampe lumineuse (31).
5. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les moyens pour éclairer la bouteille (2) comprennent une ou plusieurs sources  
25 lumineuses (32), de préférence une ou plusieurs diodes lumineuses.
6. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le support (40) est muni de rails d'alimentation électrique sur lesquels peuvent se contacter des éléments de contact solidaires des moyens d'éclairage (30) ou d'éléments de  
30 contact pouvant se contacter sur des rails solidaires de moyens d'éclairage (30) ou des moyens de retenue (20).
7. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les moyens de retenue (20) sont constitués par une bague (21) présentant un

trou central (24) dans lequel peuvent passer le goulot de la bouteille et au moins une partie du col et/ou du corps de la bouteille (2), les moyens d'éclairage (31) pouvant être disposés à l'intérieur de ladite bague (21).

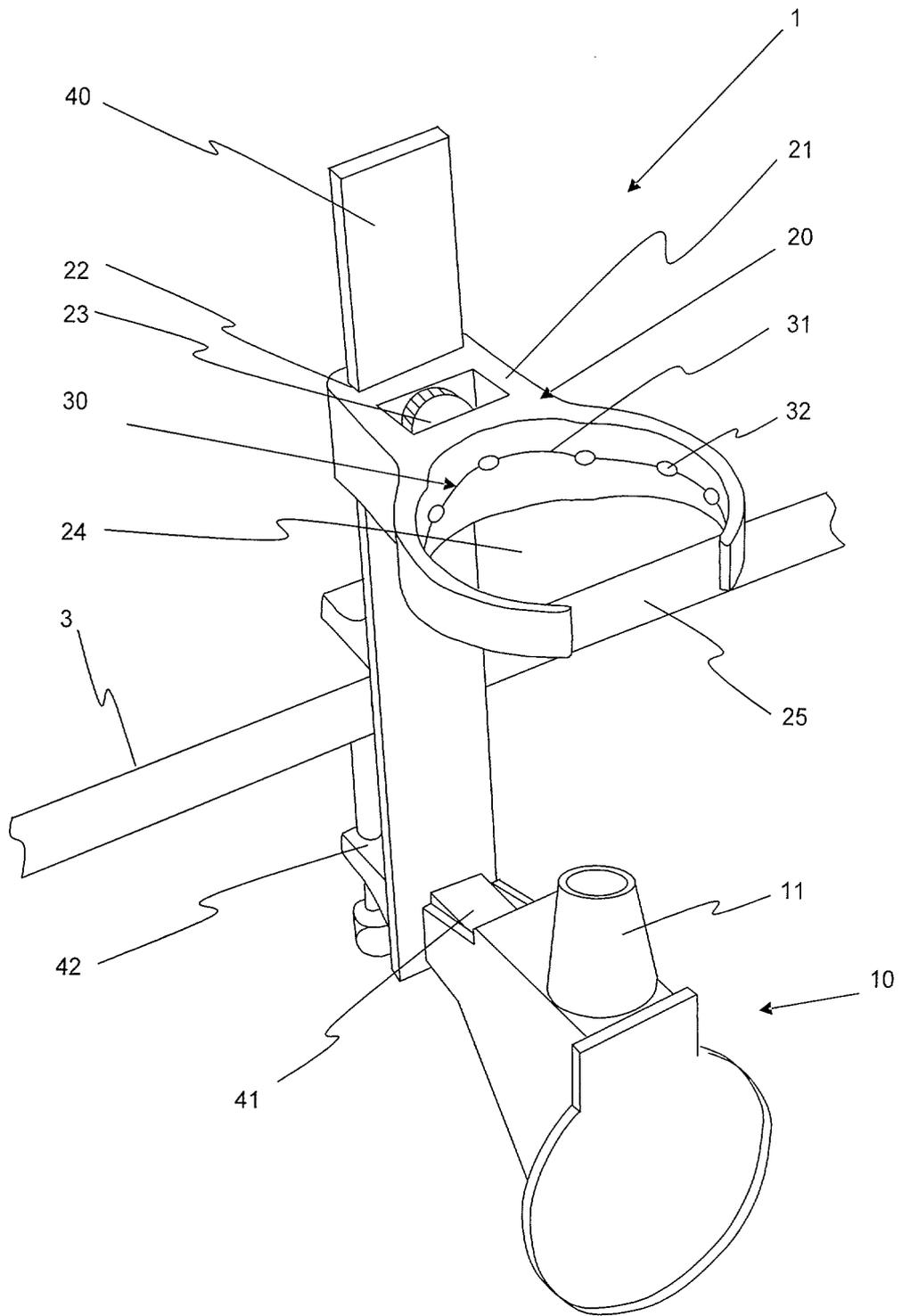
5           8.     Doseur pour boisson (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la bague (21) est fendue, de préférence sur le devant.

          9.     Bague (21) pour doseur de boisson selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce qu'elle** est munie d'une fente (22) permettant d'enfiler la bague (21) sur  
10 le support (40) d'un doseur de boisson (1) et de moyens de fixation (23) pour la bloquer en une position particulière sur ledit support, la bague (21) pouvant être en outre fendue, de préférence sur l'avant (25), et/ou être munie de moyens d'éclairage (21), et/ou être munie soit d'éléments de contact électrique pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur ledit support (40), soit de rails sur lesquels peuvent entrer en  
15 contact les éléments de contact électrique disposés sur ledit support (40).

          10.  Support (40) pour doseur de boisson (1) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'il** est muni soit de rails pour permettre un contact avec des contacts électriques situés sur des moyens d'éclairage (30) selon l'une des revendications 1 à 8, soit  
20 de contacts électriques pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur les moyens d'éclairage (30).

1/4

Fig. 1



2/4

Fig. 2

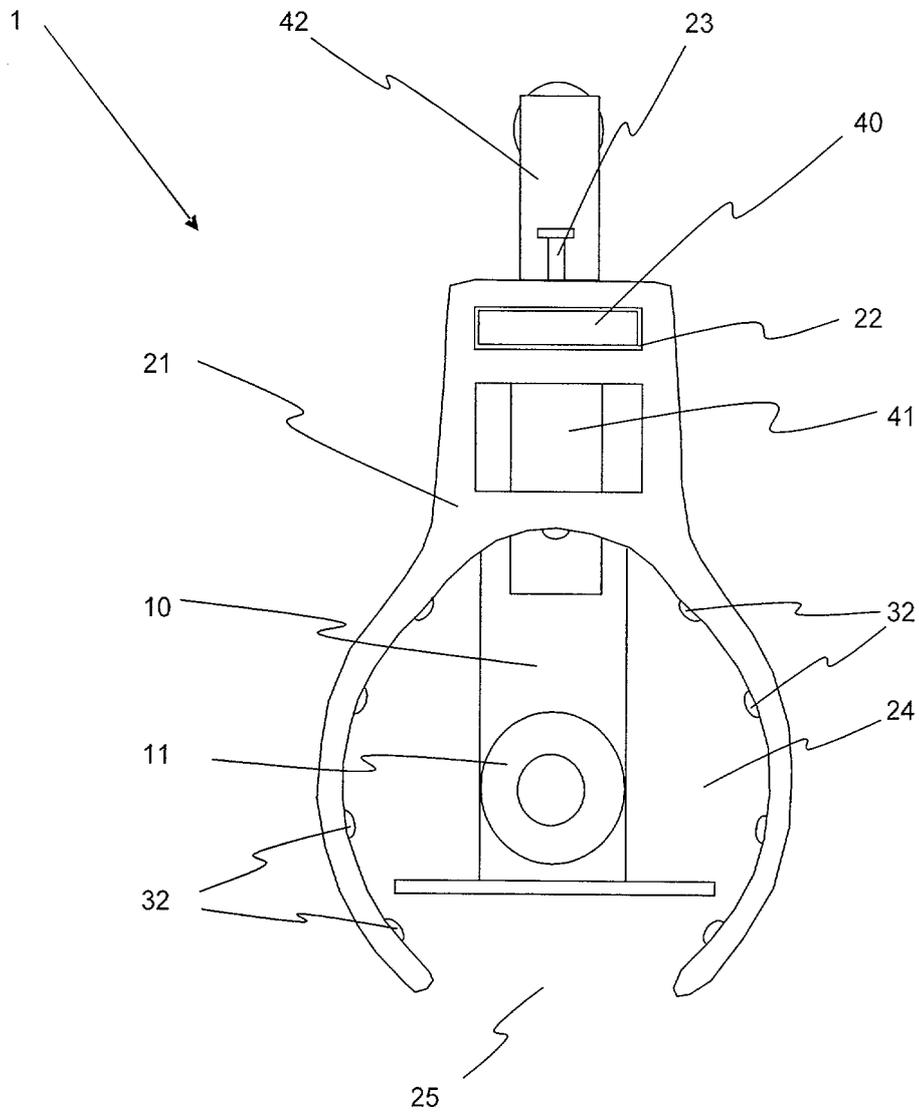


Fig. 3

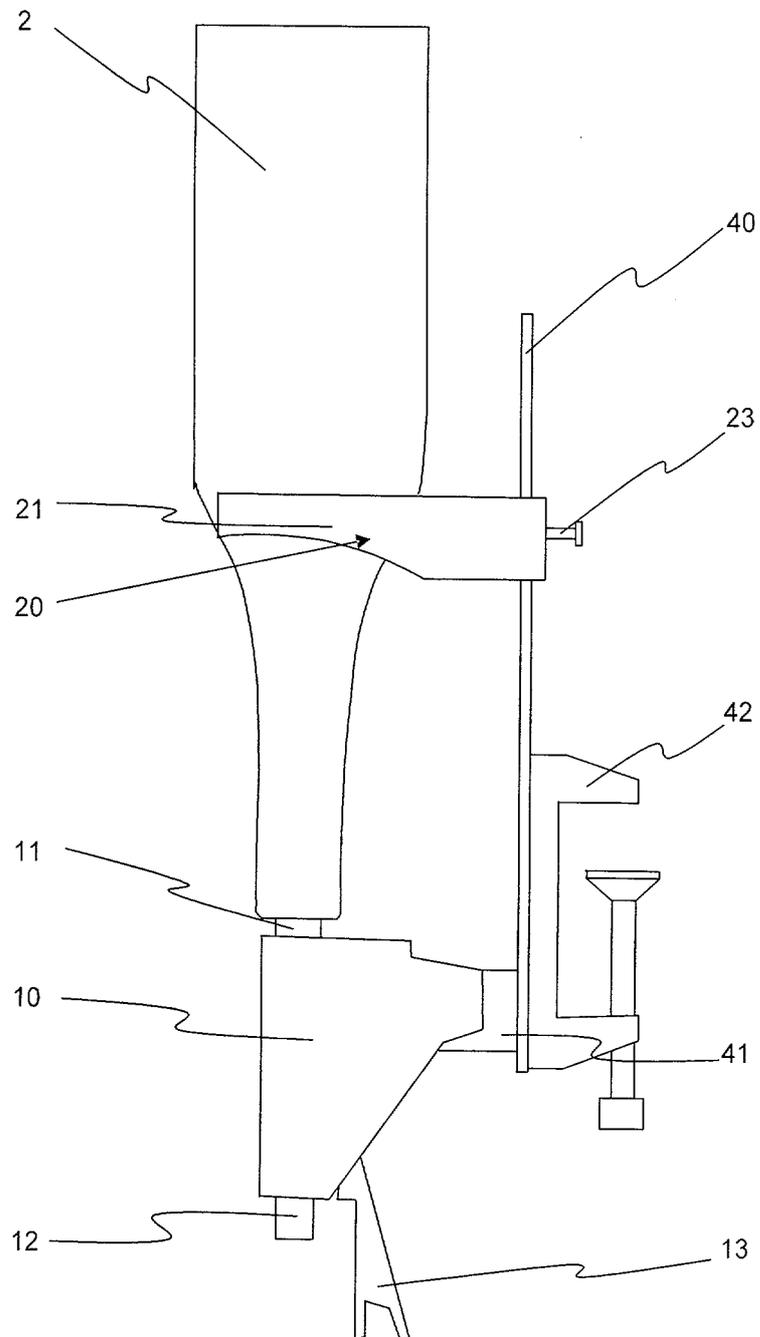
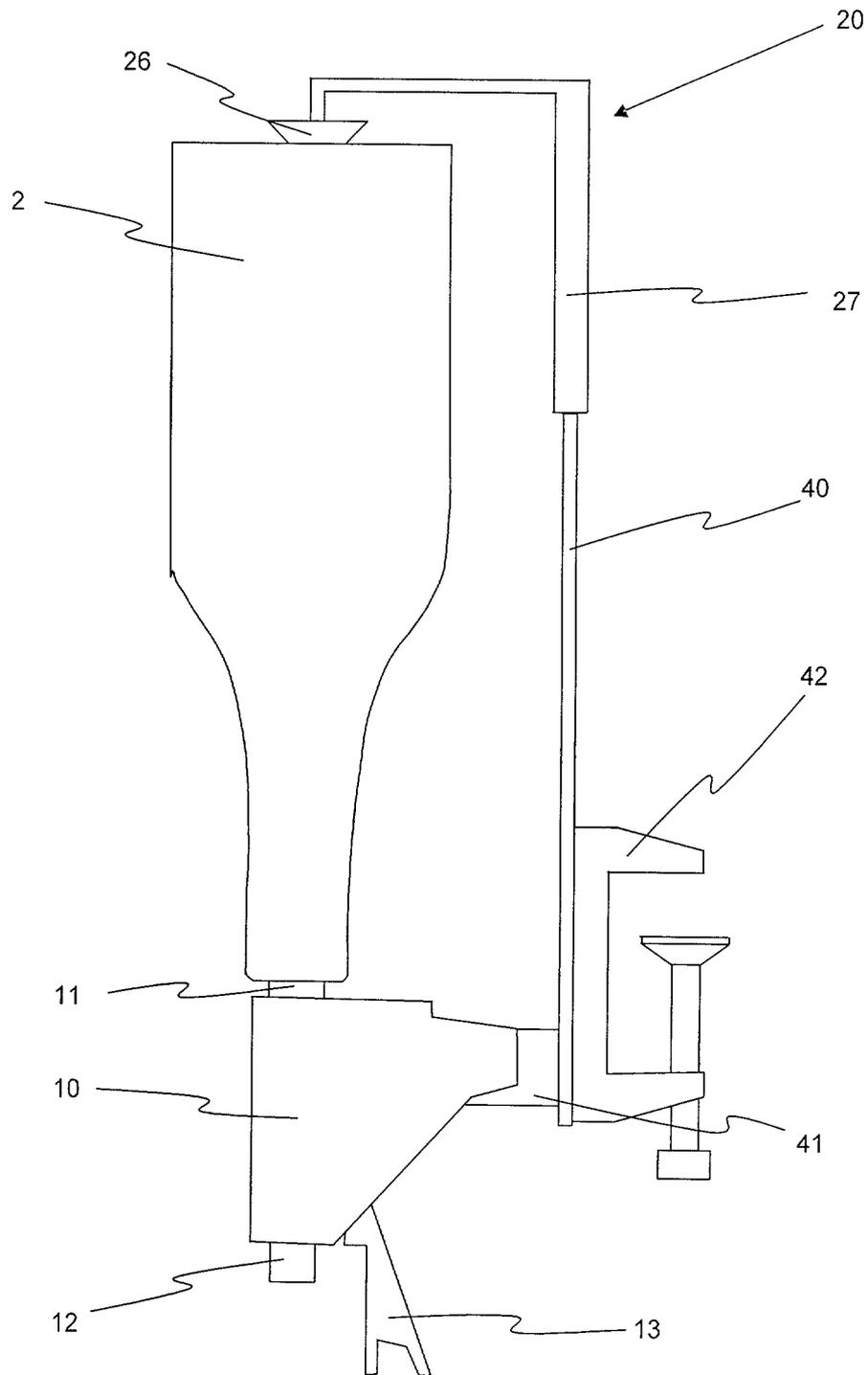


Fig. 4





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 665828  
FR 0550305

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 01/02282 A (DOUGLAS, DENNIS; DOUGLAS, KEVIN) 11 janvier 2001 (2001-01-11) * page 2, ligne 24 - page 3, ligne 16 * * page 4, ligne 10 - ligne 14 * * page 7, ligne 5 - ligne 8; figures 1,2 * -----	1-10	B67D3/00 G01F11/26
X	FR 2 805 724 A (BRC S.A) 7 septembre 2001 (2001-09-07) * page 2, ligne 25 - page 3, ligne 32; figures 1-3 * -----	1-10	
A	WO 98/18116 A (AD OPTICAL LIMITED; SHELTON, DANIEL) 30 avril 1998 (1998-04-30) -----		
A	FR 2 770 505 A (ETABLISSEMENTS SAGE SEREC) 7 mai 1999 (1999-05-07) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B67D G09F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		5 octobre 2005	Mueller, C
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0550305 FA 665828**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 05-10-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0102282 A	11-01-2001	AU 5698600 A GB 2349451 A	22-01-2001 01-11-2000
FR 2805724 A	07-09-2001	AUCUN	
WO 9818116 A	30-04-1998	AU 4716497 A	15-05-1998
FR 2770505 A	07-05-1999	AUCUN	